



Charte compétition Interclubs

1. Définir le nombre de joueurs masculins et féminins nécessaires pour former une équipe, étant acquis le nombre minimal de joueurs repris en annexe. Cette opération est pilotée par le responsable des compétitions.
2. Lister l'ensemble des joueurs qui souhaitent participer aux interclubs, ces joueurs se mettant à disposition du club vis-à-vis de la constitution des équipes pour que ces dernières soient les plus compétitives possible. Les joueurs désirant participer ne seront pas forcément titulaires.
3. Classer les joueurs par niveau et constituer les équipes en respectant le nombre de joueurs par équipe défini au point 1. Le classement des joueurs sera établi par un comité sportif composé de 3 à 5 personnes sélectionnées par le comité directeur du club.
4. Autoriser des ajustements, à la marge, pour le bon fonctionnement des équipes et dans les cas suivants :
 - Ambiance d'équipe dégradée en cas de mésentente entre 2 joueurs (ou plus) de l'équipe établie ;
 - Cohérence globale selon le potentiel réel d'un joueur ;
 - Aspect pratique entre joueurs d'une même famille (conjoint, parent/enfants, nombre de joueurs motorisés...), si c'est cohérent en termes de niveau de jeu.
5. Procéder différemment dans le cas d'une équipe qui n'a pas d'objectif de résultats (cas de l'équipe 4 saison 2018/2019) : les joueurs concernés seront intégrés dans une seconde liste, à part, qui servira simplement à déterminer si une telle équipe pourra être constituée.
6. Élire, au sein de chaque équipe ainsi constituée et parmi les joueurs intéressés, un capitaine d'équipe.
7. Au cours de la saison, en cas de joueur forfait, les capitaines devront s'entendre afin de faire le meilleur choix possible pour remplacer ce joueur, étant entendu que tout devra être fait pour favoriser les meilleures équipes du club. Le responsable des compétitions devra être informé et jouera le rôle d'arbitre en cas de nécessité. Les échanges entre capitaines pourront être formalisés grâce à une messagerie de groupe, type Whatsapp.
8. Pour faciliter les situations de forfait évoquées au point précédent, une liste de remplaçants sera préétablie dans chaque équipe.

Annexe

Nombre de joueurs absolument nécessaires dans chaque équipe en fonction du tableau et de la division considérés :

- En D1 mixte : 3 hommes et 3 femmes ;
- En mixte, de la D2 à la D5 : 3 hommes et 2 femmes ;
- En masculin : 4 hommes.